



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12010904

02 JAN. 2012

Greffe

N° d'entreprise : 432.774.804

Dénomination

(en entier) : **Nicaphis**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1050 Ixelles, avenue Maurice 5

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de statuts

Suivant un acte reçu par le Notaire Jean Marie De Meulder à Anvers, le 12 décembre 2011, il appert que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NICAPHIS" ayant son siège social à Ixelles, avenue Maurice 5, inscrite au registre des personnes morales à Bruxelles sous le numéro BE 0432.774.804, a pris les décisions suivantes:

1. Première résolution : Conversion des actions au porteur en actions nominatives

L'assemblée générale décide de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

1. Deuxième résolution: Modification des statuts

Suite à la conversion des actions aux porteurs en actions nominatives, l'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

• Article 10. : les deux premiers paragraphes de cet article sont remplacés par le texte suivant :

« Les actions sont nominatives. »

• Article 28. Au troisième paragraphe de cet article, les mots «de ses titres au porteur ou» sont radiés.

3. Troisième résolution: Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

4. Quatrième résolution: Démission et nomination d'administrateurs

L'assemblée générale décide de confirmer pour autant que besoin, le mandat des administrateurs à savoir :

1) Monsieur Jean-Albert Moorkens, domicilié à Antwerpen, Beukenlaan, 28.

2) Madame Danièle Van Meerbeeck, domicilié à Antwerpen, Beukenlaan, 28.

3) Monsieur Nicolas Moorkens, Wavre (Bierges), rue d'Angoussart, 40.

4) Monsieur Philippe Moorkens, Ixelles, avenue Maurice, 5.

Pour extrait analytique. Le Notaire Jean Marie De Meulder

Déposé ensemble avec les présentes: expédition de l'acte de modification de statuts avec les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature